

Sujet de thèse CIFRE à la Condition Publique (Roubaix)

La Condition Publique à Roubaix : étude d'un lieu culturel singulier pour penser la notion de « tiers lieu »

Remarques préliminaires

Les enjeux, les questionnements et les approches ci-dessous présentés feront l'objet d'un échange avec les candidat.es pour les adapter et les affiner ensemble avant le dépôt du projet à l'ANRT. La Condition Publique est le terrain de recherche du/de la futur.e candidat.e, mais les recherches effectuées contribueront plus largement à la recherche sur les tiers-lieux culturels et sur les liens qu'un lieu culturel entretient avec son territoire et les responsabilités qui en découlent. Les institutions culturelles sont de plus en plus sensibilisées à ces questions mais peinent à traduire ces enjeux en un projet artistique et culturel concret impliquant des rapports à la gouvernance de la structure, au(x) public(s) et des méthodes de travail renouvelés. Leur transformation nécessite de l'accompagnement, ce qui ouvre des possibilités d'embauche pour les doctorant.es après le rendu de la thèse.

Objet et enjeux de la thèse

« On sait ce que c'est qu'un musée, on ne sait pas par forcément ce qu'il y a dans une Condition Publique. » Cette phrase prononcée par un membre du service de la culture de la ville de Roubaix est révélatrice d'un des défis auxquels doit faire face un établissement culturel tel que la Condition Publique : celui de l'identification et de la compréhension de ses activités. Longtemps, on a pensé le lieu culturel comme une unité de fonction associée à une unité de site : la bibliothèque où l'on emprunte et lit des ouvrages, le musée où l'on peut voir des œuvres d'art... Ce principe d'unité est doublement remis en question par des lieux culturels comme la Condition Publique qui d'une part revendiquent une pluralité et une hybridité d'activités, qui ne sauraient se réduire à une fonction unique, et d'autre part font le choix de sortir de leurs murs pour des projets *in situ* territorialisés, parfois sur des temporalités longues. L'objet de la recherche sera de prendre la mesure des transformations qu'un établissement comme la Condition Publique opère sur la conception, non seulement du lieu culturel mais plus généralement de la notion de lieu. L'étude d'un lieu culturel tel que la Condition Publique à Roubaix, qui invite à repenser le lieu comme une singularité sans unité (ni spatiale ni fonctionnelle), peut ainsi contribuer à une réflexion plus générale sur la notion de lieu (Debarbieux, 1995 ; Berque, 1997 ; Entrikin, 1997, 2003 ; Lévy, 2003 ; Paquot et Younès, 2009, 2012 ; Gwiazdzinski et al., 2018) et son rapport à celle de territoire, à la jonction d'enjeux culturels, sociaux, géographiques et urbains. En invitant à repenser le lieu par son hybridité (d'espaces et de pratiques) comme principe d'unification, cette étude convoque une réflexion plus générale sur la manière dont le lieu culturel se réforme pour

accueillir les formes contemporaines de la pratique artistique et s'en saisit pour redéfinir la condition du public.

Située dans un ancien établissement public de conditionnement textile à Roubaix, fermé en 1974 dans le contexte général de désindustrialisation que connaît alors le bassin Roubaix-Tourcoing, la Condition Publique, prise dans la dynamique post-industrielle de reconversion culturelle de friches (Grésillon, 2010), s'inscrit dès son origine dans un rapport étroit au territoire. Dès la période de préfiguration du projet et le début des travaux de réhabilitation du bâtiment confiés à l'architecte Patrick Bouchain, le futur établissement culturel roubaisien est identifié par le rapport L'extrait, publié en mai 2001, comme un des trente « lieux intermédiaires » qui « posent de manière originale et singulière la question de la production et donc de la réception de l'acte artistique », en choisissant de s'inscrire « dans des contextes différents de ceux des institutions culturelles identifiées ». Vingt ans plus tard, en février 2020, la Condition Publique, entre-temps constituée en Établissement Public de Coopération Culturelle¹, fait partie des quatre-vingt premiers établissements à être labellisés « fabriques de territoire » par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, nouveau label qui vise à identifier les « tiers-lieux têtes de réseaux » capables de jouer un rôle de ressource pour leur territoire². L'articulation entre territoire urbain, cohésion sociale et lieu culturel à laquelle ces différentes dénominations institutionnelles et labellisations procèdent ce faisant, signale l'attente proprement politique attachée à la programmation, en ce qu'elle embraye, dans son rapport au(x) public(s), sur la question de la médiation sociale.

« Friche culturelle », « lieu intermédiaire » ou « tiers-lieu », la Condition Publique n'a de cesse de se positionner comme un lieu culturel « innovant », et constitue un cas exemplaire des nouvelles dynamiques culturelles, jouissant en tant que tel d'une reconnaissance à l'échelle nationale. Ainsi, l'établissement fait face aujourd'hui au double enjeu de maintenir ce positionnement en tant que lieu d'expérimentation artistique et culturelle à l'échelle nationale, tout en développant un rapport privilégié avec le quartier du Pile dans lequel il est situé, un espace urbain en grande difficulté économique³. Il constitue ainsi un terrain d'étude privilégié des relations complexes qui peuvent s'établir entre un territoire et un « tiers-lieu culturel » (Besson, 2018) et des moyens que celui-ci se donne pour établir et nourrir ces relations.

¹ La création de l'EPCC date de janvier 2006.

² Communiqué de presse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales du 3 février 2020 ; <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/80-fabriques-de-territoire-et-fabriques-numeriques-de-territoire-laureates>

³ Le quartier du Pile qui constitue le voisinage immédiat de l'établissement culturel est ainsi caractérisé par un taux de chômage d'environ 40% pour les 15-64 ans. Source : Contrat de ville d'agglomération de la MEL : volet territorial roubaisien <https://lafabrique.ville-roubaix.fr/>

Élément de définition, d'état de l'art et d'approche du sujet

La notion de « tiers-lieu » connaît depuis dix ans un succès grandissant et une inflation de son usage dans le vocabulaire des politiques publiques et des acteurs de l'aménagement du territoire, mais reste paradoxalement peu définie scientifiquement, révélant par là-même la nature extra-scientifique de cet objet né d'une demande sociale et revendiqué en premier lieu par les acteurs directement impliqués dans la création ou l'animation de ces structures. Ainsi, le champ de la recherche universitaire qui y est consacrée est encore largement en construction (Oldenburg 1989 ; Duriaux et Burret, 2013 ; Azam et al., 2015 ; Burret, 2015, 2017 ; Krauss et Tremblay, 2019). Ce qui semble émerger des diverses tentatives de conceptualisation, c'est que les structures ou espaces désignés comme tiers-lieux, par-delà leur hétérogénéité, ont en commun d'être caractérisés par leur hybridité, à savoir le fait de réunir une pluralité d'activités et d'acteurs. Définie *a minima* comme des « lieux de production et de collaboration prenant place aux marges du système productif dominant » (Azam et al., 2015), la catégorie de tiers-lieu excède ainsi largement le simple domaine artistique ou culturel, et la configuration spécifique des « tiers-lieux culturels » reste encore peu étudiée. Par sa construction même, la notion interroge le « lieu » par le « tiers » pour rencontrer les catégories de l'altérité et/ou de la marginalité et redéfinir la nature du lieu à partir de sa gouvernance, de sa programmation, de son territoire d'inscription ou encore de ses publics, mais aussi le « tiers » par le « lieu » pour indiquer la logique et la dynamique du « faire lieu », comme on dit « faire lien », de ces éléments définis par leur marginalité ou leur altérité.

Face à cette difficulté à saisir l'objet que constitue la Condition Publique, l'approche pour le construire au sein de la thèse peut être déclinée en différents axes portant soit sur les rapports multidimensionnels de ses acteurs (publics, membres de la structure ou partenaires réguliers) avec le lieu et sur la manière dont ils « font lieu » de la Condition Publique, soit sur la programmation et la gouvernance à la Condition Publique et ainsi sur la manière dont ce faisant elles « territorialisent le lieu » et « fabriquent du territoire », ou encore au croisement des deux axes. D'autres axes, pour autant qu'ils se saisissent de la multiplicité des issues du sujet (lieu, territoire, tiers, publics, programmation) et entreprennent de construire la notion de « tiers-lieu » autour d'elles et à partir de l'étude de la Condition Publique, sont envisageables (cf. remarques liminaires).

Terrain d'enquête et méthodes

La Condition Publique, à travers toutes ses dimensions (ses spatialités, ses activités et ses acteurs), est le terrain de cette thèse qu'on peut envisager aussi bien dans les champs de la géographie, de la théorie de l'art ou des études culturelles. La thèse sera menée en immersion au

sein de la structure et via la participation aux tâches et missions régulières de l'équipe. Le ou la doctorant.e intègre le service *Développement et innovation sociale* qui a comme mission :

- d'organiser l'implication des habitant.es dans les projets artistiques de la structure,
- d'animer les lieux de production et de capacitation de la Condition Publique et de proposer des parcours d'insertion innovants à partir de ces outils (projet média, fablab, halle de construction),
- d'animer la communauté créative de la Condition Publique,
- et de mettre en place un projet de recherche-action au sein de la structure. Il s'agit d'apporter un recul théorique sur les pratiques observées au sein de la structure, d'organiser la production du savoir collectivement en impliquant les participant.es, de rendre visibles et publiques des étapes de travail, mais aussi d'intéresser les universités, les chercheur.es et étudiant.es au terrain qu'est la Condition Publique.

Le/la doctorant.e sera amené.e à observer l'ensemble des activités du service et à les mettre dans le contexte des activités plus générales de la structure et des partenaires sur le territoire. Il ou elle sera plus spécifiquement en charge de développer le projet recherche à la Condition Publique. Le/la doctorant.e consacrerà dans un premier temps un mi-temps à sa recherche et un mi-temps au travail dans la structure. Cette répartition peut évoluer vers la fin de la période de thèse pour laisser plus de temps à la rédaction de la thèse.

Ces missions définissent en retour les méthodologies de production de données qui devront être privilégiées par le/la doctorant.e, que celles-ci soient conduites au sein de la structure ou à l'extérieur de celle-ci, sur le territoire : observation participante voire participative, entretiens qualitatifs et focus groups, cartographies sensibles et collaboratives, ateliers participatifs, etc. D'autres méthodologies qualitatives et créatives pourront être mobilisées en fonction des compétences et savoir-faire du/de la doctorant.e, et relativement à leur pertinence pour le sujet.

Ces méthodes, les matériaux et leurs élaborations, primaires (travail de corrélation et d'interprétation des données) et secondaires (articles et thèse), sous des formes variées (textuelles, cartographiques, etc.), qui en sont issues, formeront la thèse. Ils pourront aussi être mobilisés, en accord avec le/la doctorant.e, par La Condition Publique pour réfléchir à son positionnement en tant que lieu culturel, pour abonder son projet en tant que « tiers-lieu » ou pour communiquer sur ceux-ci. Les résultats de recherche appartiendront au/à la doctorant.e. En revanche, la Condition Publique se permettra de les exploiter (d'une manière non-commerciale) pour ses publications, ses bilans, son site internet, ses réseaux sociaux, etc., en citant l'auteur.e.

Résultats attendus

1- **Conceptuellement**, il s'agira notamment :

En s'appuyant sur le cas étudié (la Condition Publique) et en généralisant à partir de lui :

- de contribuer aux recherches sur les « tiers-lieux », en se concentrant sur la spécificité des « tiers-lieux culturels », encore peu explorée dans le champ de la recherche universitaire ;
- de participer aux réflexions pluridisciplinaires sur la notion de lieu, en s'attachant à ce qui « fait lieu » et à ce qui, ce faisant, « fabrique du territoire » ;
- de tenter de formuler une nouvelle terminologie qui permettrait d'instruire la Condition Publique en modèle du « tiers-lieu culturel », en testant la pertinence des expressions employées pour désigner l'établissement : « tiers-lieu », « lieu intermédiaire », « laboratoire créatif », etc.

2- **Méthodologiquement**, il s'agira de mettre en évidence l'intérêt :

- d'une observation participante, voire participative, permettant une double approche interne et externe de la structure ;
- d'une méthodologie de recherche participative, voire créative.

3- L'intérêt de la thèse **pour la structure de la Condition Publique**, et plus largement pour d'autres tiers-lieux culturels, résidera dans la possibilité d'atteindre à :

- une meilleure compréhension de leurs actions et des effets de celles-ci, particulièrement en ce qui concerne la relation entre l'établissement culturel et son territoire à travers la programmation ;
- une meilleure visibilité sur les publics, et sur les externalités qui peuvent exister au sein du réseau de partenaires animé par la structure.

Calendrier prévisionnel

Année 1 : Travail bibliographique, observation et missions au sein de la structure

Année 2 : Observation, enquêtes et missions au sein de la structure

Année 3 : Rédaction de la thèse et missions au sein de la structure.

Bibliographie indicative

ANDRES Lauren et Boris GRESILLON, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives »,

L'Espace géographique, Tome 40, n° 1, 9 avril 2011, p. 15-30. Belin.

ARDENNE Paul, *Un art contextuel : création artistique en milieu urbain, en situation, d'intervention, de participation*, Nouv. éd., Paris, Flammarion, coll. « Champs arts », n° 911, 2009.

AZAM Martine, Nathalie CHAUVAC et Laurence CLOUTIER, « Quand un tiers-lieu devient multiple.

Chronique d'une hybridation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 46, n° 46-2, Université catholique de Louvain (Unité d'anthropologie et de sociologie), 1^{er} décembre 2015, p. 87-104.

BERDOULAY Vincent et J. Nicholas ENTRIKIN, « Lieu et sujet : Perspectives théoriques », *L'Espace géographique*, vol. 27, n° 2, Editions Belin, 1998, p. 111-121.

BERQUE Augustin, *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, France, Belin, 2016.

BERQUE Augustin *Logique du lieu et oeuvre humaine*, Centre de recherches sur le Japon contemporain et Collège international de philosophie (éd.), Bruxelles, Belgique, Ousia, 1997.

BESSON Raphaël, « Les tiers-lieux culturels », *L'Observatoire*, N° 52, n° 2, 5 juillet 2018, p. 17-21. Observatoire des politiques culturelles.

BONNEMAISON Joël, « Voyage autour du territoire », *L'Espace géographique*, vol. 10, n° 4, 1981, p. 249-262.

BURRET Antoine, *Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*, Thèse de doctorat, Lyon, France, Université Lyon II, 2017.

BURRET Antoine, *Tiers lieux : et plus si affinités*, Limoges, France, Fyp éditions, 2015.

CLERC Pascal, « Lieu », dans *Hypergé*, 2004 (en ligne : <http://www.hypergeo.eu/>).

DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, vol. 24, n° 2, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1995, p. 97-112.

DEBARBIEUX Bernard, « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, vol. 22, n° 1, 1993, p. 5-13.

DURIAUX Yoann et Antoine BURRET, *Le manifeste des Tiers-lieux*, sans lieu, 2013.

ENTRIKIN J., « Lieu, culture et démocratie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, Département de géographie de l'Université Laval, 1997, p. 349-356.

GRESILLON Boris, « La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole : l'exemple de la Friche de la Belle de Mai à Marseille », *Rives méditerranéennes*, n° 38, 15 février 2011, p. 87-101.

GRESILLON Boris, « Les « friches culturelles » et la ville : une nouvelle donne ? », *L'Observatoire*, N° 36, n° 1, 2010, p. 50-53. Observatoire des politiques culturelles.

GWIAZDZINSKI Luc, Pascal NICOLAS-LE STRAT, Raphaël BESSON, Jochen GERNER et Alexa BRUNET, *Lieux Infinis : construire des bâtiments ou des lieux ?*, Paris, France, Editions B42 : Institut Français, 2018.

JANIN Claude et Lauren ANDRES, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, n° 663, n° 5, 2008, p. 62-81. Armand Colin.

KRAUSS Gerhard et Diane-Gabrielle TREMBLAY, *Tiers-lieux : travailler et entreprendre sur les territoires*, Rennes, France, Canada, Presses universitaires de Rennes, 2019.

LEXTRAIT Fabrice, *Une nouvelle époque de l'action culturelle*, Secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, 2001.

OLDENBURG Ray, *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Cambridge, Da Capo Press, 1999.

PAQUOT Thierry et Chris YOUNES, *Espace et lieu dans la pensée occidentale : de Platon à Nietzsche*, Paris, France, La Découverte, 2012.

PAQUOT Thierry et Chris YOUNES, *Le territoire des philosophes : lieu et espace dans la pensée au XXe siècle*, Paris, France, Editions La Découverte, 2009.